



Question orale de Mme Van Offelen : Accessibilité du Parc de Wolvendael

Mme Van Offelen rappelle qu'elle est intervenue à plusieurs reprises au Conseil communal sur la thématique de l'accessibilité des parcs et espaces verts ucclois pour les seniors, familles et personnes à mobilité réduite (PMR).

Elle s'est réjouie du fait que les sentiers du parc Montjoie ont été complètement refaits et ne comprend pas que ceux du parc de Wolvendael soient toujours dans un piteux état.

Lors de la séance du 23 mars 2023, Mme van Offelen avait interrogé le Collège sur le parc de Wolvendael, qui a fait l'objet d'un classement et s'avère le plus emblématique et le plus fréquenté des parcs de la commune, car les chemins, en très mauvais état, étaient quasi impraticables pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, PMR, familles avec poussettes).

Un an plus tard, la situation demeure inchangée. Mme Van Offelen l'a encore constaté lorsqu'elle est allée assister aux 10 km d'Uccle.

En réponse à la question de Mme van Offelen de mai 2023, le Collège a fait part de toutes les démarches entreprises auprès d'Urban Brussels, qui financerait les travaux à hauteur de 80 %.

Une demande de permis d'urbanisme a déjà été introduite en mai 2020 pour restaurer la totalité des chemins en dolomie. Ce permis, accordé la même année, impose plusieurs conditions, dont le maintien d'un profil légèrement bombé pour l'ensemble des chemins, l'association d'un membre de la Direction du patrimoine culturel d'Urban Brussels aux différents stades d'avancement, l'élaboration d'un plan et la réalisation d'un reportage photographique de la situation existante afin de déterminer les différentes anomalies des chemins, bordures, filets d'eau...

Le Collège avait ajouté qu'après approbation du cahier des charges par le Conseil communal, une entreprise avait été désignée pour la restauration des chemins du parc du Wolvendael et que, conformément aux conditions du permis, des études préliminaires avaient été commandées. Les travaux dans le haut du parc devaient commencer lors de l'automne 2023.

Or, ces travaux n'ont toujours pas débuté, alors que le Collège suit de près ce dossier emblématique et prioritaire pour les Uc clois.

Quand les travaux de rénovation des sentiers du parc du Wolvendael pourront-ils être réalisés ? Quelle est la cause du retard observé ?

Mme l'Echevine De Brouwer partage la préoccupation et l'incompréhension de Mme Van Offelen quant à l'état des chemins au parc de Wolvendael.

Mme Van Offelen a rappelé les différentes étapes du processus : l'obtention du permis, la désignation de l'entreprise, les demandes de la Direction du patrimoine culturel (DPC), la réalisation d'une étude, l'établissement d'un diagnostic des désordres constatés sur le terrain...

Par exemple, il y a lieu de réparer certaines conduites enterrées qui se sont effondrées au parc du Wolvendael, d'apporter des améliorations au petit étang dont le niveau ne cesse de baisser, d'intégrer dans le grand étang la mise à ciel ouvert de l'Ukkelbeek dans le bas du parc, de proposer, suite à une demande de la DPC, un

matériau alternatif pour les chemins pentus afin d'éviter le tassement et le ravinement sous l'effet des eaux de pluie.

Une analyse relative au coût-bénéfice et à l'impact environnemental a donc été réalisée.

Il y a eu une réunion en avril avec la DPC au cours de laquelle le résultat de l'étude a été présenté. La proposition a fait l'objet d'une adaptation, notamment pour les matériaux et les grands principes, afin d'être envoyée au fonctionnaire de la DPC en mai 2023 et de solliciter un avis préalable de la Commission royale des monuments et sites (CRMS). Après diverses tergiversations, la CRMS a rendu son avis le 6 septembre et l'a transmis à la commune le 19 septembre.

Les démarches entreprises par la commune sont globalement appréciées, quoiqu'on lui demande de procéder à des études complémentaires.

Il y a donc eu l'accumulation d'un certain retard suite à l'avis de la CRMS.

Deux sondages ont été commandés. Le premier, visant à évaluer l'état des fondations des chemins du parc, a été effectué. Pour le second, visant à se positionner par rapport à l'infiltration des eaux, des agents du service vert et du service de l'Environnement ont procédé à des tests d'infiltration un jour où il pleuvait. Le rapport sur les tests d'infiltration est établi, celui qui traite des fondations est en cours.

La manière de travailler en ce domaine se fonde sur des contacts préalables avec la DPC avant de se tourner vers la CRMS. On demande un accord de principe avant de présenter un projet, afin d'éviter de perdre trop de temps dans des modifications d'un projet déjà lancé, ce qui n'empêche pas qu'il faille parfois revoir entièrement la copie.

Avec le recul, Mme l'Echevine De Brouwer pense que dans ce dossier-ci, on aurait pu éviter de s'égarer dans des chemins de traverse si Urban Brussels avait refusé d'emblée la demande de permis et juste précisé que des études complémentaires étaient nécessaires.

Mme Van Offelen constate que Mme l'Echevine De Brouwer fait tout ce qu'elle peut pour répondre à des exigences qui finissent par être absurdes.

Elle remercie Mme l'Echevine De Brouwer pour sa détermination et espère que ce dossier va se débloquer.